



D. 162

NOTE RENAULT SERVICE

MÉTHODES RÉPARATIONS

NOTE R.S. N° 1069 bis

JANVIER 1954

CONCERNE : MOTEUR 4 CV

OBJET : ALLUMEURS S E V et R B -

(Rectificatif à la note R.S. N° 1069 de Novembre 1953)

Le paragraphe 2 "Modification de la courbe de l'allumeur", de la note N° 1069 de Novembre 53 "Unification des moteurs équipant les 4 CV", sera supprimé et remplacé par le suivant :

§ 2 - MODIFICATION DE LA COURBE DE L'ALLUMEUR -

a) Allumeur S E V - courbe R 165 - repère M U

Procéder à "l'échange transformation" de l'ancien allumeur usagé du moteur série contre un allumeur neuf courbe "Sport" repère LH (MU).

La différence entre le prix normal de l'allumeur neuf et celui de "l'échange transformation" sera remboursée au Concessionnaire ou à l'Agent Renault par le stockiste S E V contre remise de l'allumeur usagé.

b) Allumeur R.B.

La différence entre le prix normal de l'allumeur neuf et celui de "l'échange transformation" sera remboursée directement par la Société des Magnétos R.B. = 2, rue Ernest Lefèvre - PARIS (20ème).

A cet effet, les allumeurs usagés courbe moteur série seront adressés, par le Concessionnaire ou l'Agent Renault, à R.B. PARIS. Le port du retour sera à la charge de l'Agent Renault et il pourra être récupéré sur le client.

c) Prix

Pour connaître les prix des "Echanges transformation" veuillez vous adresser à votre Direction Régionale.

N.B. - En aucun cas, ces "échanges transformation" ne pourront être traités par le M.P.R. Billancourt.